



Procès-verbal du Conseil de l'École Doctorale du Mardi 02 Février 2021

Présents

Membres du Conseil de l'Ecole Doctorale et Membres invités

Excusés

Les membres absents

Ordre du jour :

- Approbation du PV du Conseil de l'Ecole Doctorale du 03 Novembre 2020
- Validation des compléments d'études
- Examen des candidatures en doctorat des titulaires d'un diplôme étranger
- Discussion sur la nouvelle offre de formation
- Organisation des soutenances : répartition Centres de Recherche/E2DSP
- Souscription Confédération des Jeunes Chercheurs
- Enquête devenir des docteurs
- Informations diverses

Le Conseil débute à 17h00 avec le remerciement des membres présents.

Approbation du PV du Conseil de l'Ecole Doctorale du 03 Novembre 2020

Sous réserve de la demande de Mme Etchenagucia de corriger une coquille concernant l'orthographe de son nom, le Conseil de l'Ecole doctoral approuve le procès-verbal.

Validation des compléments d'études

Le conseil de l'Ecole Doctorale autorise l'inscription de Mme RANDOLPH, Mme LADLAMI, M. GUEDE et émet un avis défavorable à Mme JARBOUI en raison d'une note insuffisante à la soutenance.

Examen des candidatures en doctorat des titulaires d'un diplôme étranger

Le conseil de l'Ecole Doctorale autorise l'inscription de M. HIEN et émet un avis défavorable à la candidature de M. GHANMI qui ne satisfait pas aux conditions d'admission en doctorat.

Discussion sur la nouvelle offre de formation

Monsieur le Doyen exprime la volonté commune de mettre en place des formations pertinentes à destination des doctorants. La réflexion autour de l'offre de formation doit associer les représentants des doctorants. Il rappelle l'existence de doctorants éloignés qui peuvent rencontrer des difficultés dans le suivi des formations.

Monsieur le Doyen a été sollicité par le nouveau président pour échanger sur le contenu des orientations stratégiques de l'établissement. Il souligne que la question de l'offre de formation s'inscrit dans ces orientations stratégiques et intègre l'ensemble des cursus de la licence au doctorat. Il faut continuer la réflexion autour de l'offre de formation en intégrant les différents acteurs afin de présenter une offre de formation pertinente pour les doctorants. Monsieur le Doyen assure de la pleine coopération de l'établissement pour tenir les engagements qui seront pris concernant l'offre de formation.

Monsieur le Directeur présente l'importance de situer le projet de formation dans le cadre d'une réflexion sur les missions de la faculté de droit. L'offre de formation doit être développée dans l'intérêt des doctorants et de leur avenir.

L'offre de formation existante, ainsi que plusieurs données et remarques sur le suivi et l'organisation des formations actuels, sont présentés à l'ensemble des membres du conseil.

Au cours de cette présentation, Monsieur le Directeur rappelle le cadre général des formations proposées. Il présente l'offre de formation existante (Formation documentaire, pédagogique, outil numérique, Scuiop, langue). Il souligne le travail conjoint de l'EDDSP avec les différents services de l'université délivrant des formations, à commencer par les services de la BU qui réalise de façon très efficace un important travail dans ce domaine.

Il est rappelé que l'Ecole des docteurs propose également quelques formations mais dont l'adéquation avec les métiers du droit n'est pas satisfaisante. C'est pourquoi les formations des services de l'UT1 sont préférées à celles de l'Ecole des docteurs. Les doctorants peuvent suivre en plus de l'ensemble des formations proposées tous les séminaires et colloques qu'ils souhaitent.

Monsieur le Directeur rappelle que la formation à l'Ethique de la recherche, délivrée par la COMU, est une obligation prévue dans l'arrêté mais qu'elle n'est pas très adaptée aux juristes. Une réflexion est nécessaire pour décliner cette formation de façon plus adaptée. M. Carpentier travaille sur ce point.

L'ensemble des membres présents se prononce pour des formations « à la carte », et une souplesse dans le programme des formations. Cependant certaines formations doivent obligatoirement être suivies par les doctorants de première et deuxième année.

Les membres présents se prononcent pour une réflexion concernant ces formations obligatoires qui doivent être adaptées en fonction du parcours des doctorants. Cette réflexion doit notamment porter sur ce qui est obligatoire et ce qui est facultatif. Il est rappelé l'importance de la liberté dans le suivi des formations : la majorité des formations doit être libre et une minorité de formations obligatoires.

L'objectif est de flécher les formations en fonction du parcours des doctorants : par exemple pour les carrières universitaires rendre des quelques formations obligatoires.

Il est rappelé que l'Ecole d'avocat exige que les doctorants aient suivi deux formations obligatoires ce qui souligne la nécessité de mettre en place un fléchage des formations.

L'idée de mettre quelques heures de déontologie ou de rédaction d'acte et abordée.

Monsieur le Doyen souligne le soutien de l'Ecole des avocats aux docteurs qui y candidatent. Le président de l'Ecole des avocats a pris des dispositions pour que les ATER puissent valider le PPI.

Monsieur le Directeur parle de l'association des jeunes avocats et de leur intervention à l'EDDSP à travers une réunion à destination des doctorants. Un travail va être amorcé avec l'association pour mettre en place des formations et conférences pour les futurs avocats.

Monsieur Krajeski souligne l'effort fait pour que les ATER puissent rentrer dans le cadre du PPI.

Monsieur Charpy souligne que l'année dernière certains doctorants n'ont pas pu faire leur PPI en raison de la charge de travail et l'incompatibilité avec le statut d'ATER.

La question du débouché professionnel du doctorat est abordée : il est rappelé que la profession d'avocat est un débouché important pour beaucoup de doctorants.

La question de la nécessité de faire des formations de déontologie alors qu'elles sont également délivrées par l'Ecole des avocats est soulevée.

Monsieur Krajeski souligne qu'il y a un examen de déontologie à l'Ecole des avocats.

Monsieur le Directeur se prononce contre la suspension de la passerelle qui reviendrait à aller à l'encontre de la valorisation du doctorat.

La discussion se conclut par la proposition d'organiser une rencontre entre Monsieur le Directeur, les directeurs de centres de recherche, les présidents de section et les élus des doctorants.

Organisation des soutenances : répartition Centres de Recherche/E2DSP

Le partage des tâches entre l'EDDSP et les centres de recherche est abordé : l'objectif est d'aller vers une centralisation de l'organisation des soutenances par l'EDDSP.

Madame Ginestet et Monsieur De Bissy demande des précisions qui leur sont apportées par le questionnaire de l'EDDSP.

Monsieur le directeur fait une transition sur les comités de suivi (CS) : s'ensuit une discussion sur le fait que l'on réalise ou non les CS en présentiel pour l'année 2021. La question est finalement renvoyée au prochain conseil.

Souscription Confédération des Jeunes Chercheurs

La question de l'adhésion à ce type d'association, et plus particulièrement à Confédération des Jeunes Chercheurs, est abordée. Monsieur Charpy déclare ne pas connaître cette association et exprime le fait qu'il existe d'autres associations assurant les mêmes missions.

Monsieur le Directeur propose de réfléchir avant de donner une réponse à cette association. Il demande, si, sur le principe, le conseil de l'EDDSP est d'accord pour que l'EDDSP adhère à des associations préalablement choisies au sein du Conseil de l'EDDSP. Les membres présents se prononce pour.

Enquête devenir des docteurs

Les enquêtes doivent être valorisées pour le bénéfice des doctorants, futur doctorants et docteurs.

Informations diverses

Monsieur le Directeur rappelle qu'habituellement une présentation générale de l'EDDSP et une cérémonie de remise des épitoges est organisée. Cette année la cérémonie n'a pas eu lieu aux dates habituelles mais la cérémonie sera organisée dès que possible.

En raison du contexte sanitaire, L'EDDSP ayant eu un surplus de budget, des épitoges supplémentaire et des goodies ont été achetés par anticipation.

La séance est levée à 18h30.